

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,
Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2021 donnant délégation au Président qui autorise « Monsieur le Président à conclure toute promesse d'achat et réaliser toute acquisition et cession immobilière lorsque leur montant est inférieur ou égal à 90 000 € H.T ».

DECIDE

VANNES,
Le 22 MARS 2023

OBJET : Cession du lot n°20, cadastré ZD685, situé sur le Parc d'Activités de autiparc à BADEN au profit de Madame et Monsieur BLAISE.

Article 1 : décider de céder à Madame Véronique BLAISE et Monsieur Eric BLAISE pour leur projet de carrosserie nautique, ou toute personne physique ou morale qui lui serait substituée dans la réalisation de ce projet, le lot n°20, cadastré ZD685, d'une surface d'environ 2 030 m² situé sur le Parc d'Activités de Nautiparc à BADEN ;

Article 2 : décider que la cession de cette parcelle interviendra moyennant un prix de 33 €/m² HT, majoré d'une TVA de 6.6 €/m² ;

Article 3 : confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par le vendeur ;

Article 4 : décider que cette mutation sera réalisée dans un délai de 18 mois à compter de la date de la présente décision. A défaut, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération retrouvera la libre disposition du terrain ;

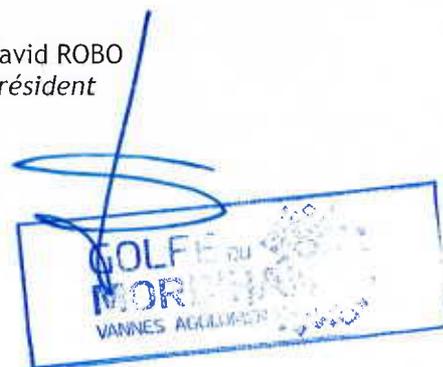
Article 5 : décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de l'acquéreur.

Le Domaine, sollicité le 17 janvier 2023, n'ayant pas rendu son avis dans le délai d'un mois, celui-ci est réputé donné.



- AMPLIATION sera :
- Adressée à la commune de BADEN ;
 - Adressée à Me et M. BLAISE.

David ROBO
Président



GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24
Fax : 02 97 68 14 25
Courriel : courrier@gmvaglo.bzh